



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu tenue mardi le 9 septembre 2014 à 19h00, à la station d'épuration des eaux au 300 chemin Brunet à Mont-Saint-Hilaire.

Sont présents, présente :

Louise Allie et Pierre Verret de la ville de Beloeil ;
Jean-Pierre Brault et Émile Grenon-Gilbert de la ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Normand Angers de la municipalité de McMasterville ;
Nelson Tremblay de la ville d'Otterburn Park ;

tous membres du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Plante, maire de la municipalité de McMasterville.

Est absente :
Sophie Bourassa

Sont aussi présents :

Benoît Aubertin et Charles-Éric Noël d'Aquatech
Ghislain Bégin ing., secrétaire-trésorier de la RAEVR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2014
3. Liste des déboursés # 14-05
4. États des résultats financiers juin et juillet 2014
5. États des résultats techniques
6. Rapport d'exploitation Aquatech – Juin et juillet 2014
7. Rapport d'activités
8. Correspondance
9. Projet de biométhanisation – Suivi
10. Mesure des débits – Août 2014
11. Octroi contrat – Fourniture d'alun (contrat 2014-ALUN-04)
12. Location et réparation pompe
13. Plan mesure d'urgence
14. Nouvelle exigence réglementaire – qualification des opérateurs
15. Budget (fin 2014 et 2015)
16. Autres sujets : a), b), c)
17. Levée de l'assemblée

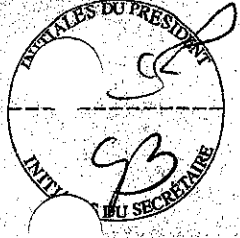
**Rés.
14-32**

Il est
proposé par monsieur Pierre Verret
appuyé par monsieur Émile Gilbert-Grenon

ET RÉSOLU unanimement

que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2014 soit approuvé en ajoutant au point 16a) Rapport Divex Marine, 16b) Règlement RESEAU et ROMAEU, et 16c) Biogaz.

Adoptée.



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 26 JUIN 2014

Il est
proposé par monsieur Normand Angers
appuyé par monsieur Nelson Tremblay

ET RÉSOLU unanimement.

que le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2014 soit adopté tel que
soumis.

Adoptée.

LISTE DES DÉBOURSÉS 14-05

Considérant le dépôt, par le secrétaire-trésorier, du certificat de disponibilité
de fonds pour la liste des déboursés #14-05 ;

Il est
proposé par madame Louise Allie
appuyé par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU unanimement

Que le registre des déboursés #14-05 au montant de 438 605,28 \$ pour les
chèques #7585 à 7642 inclusivement et comprenant les dépenses d'Hydro-
Québec et Bell Canada, ainsi que les chèques #36 à 39 inclusivement au
montant de 27 441,65 \$ soit et est approuvé par le Conseil d'administration.

Adoptée.

ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le Conseil d'administration accepte le dépôt des états financiers des mois de
juin et juillet 2014 dont les dépenses au 31 juillet sont au montant de
1 338 826,57 \$ soit 48,2 % du budget.

ÉTATS DES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le Conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques
pour la fin juillet 2014, lesquels résultats indiquent que toutes les normes
environnementales de rejets sont respectées.

RAPPORT D'EXPLOITATION AQUATECH

Le Conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport informatisé
d'exploitation des mois de juin et juillet 2014, dont une copie informatisée est
remise à chaque membre de la Régie.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Conseil d'administration prend acte du rapport des activités déposé par
l'administrateur concernant les principales activités réalisées à la gestion et à
l'exploitation durant la période du 11 juin au 4 septembre 2014.



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

CORRESPONDANCE

Le Conseil d'administration prend acte du dépôt de la correspondance :

- 26 juin 2014 Rapport de l'archiviste Josée Lelièvre concernant le travail d'archiviste réalisé en 2014 et à prévoir pour 2015.
- 8 juillet 2014 Correspondance de courriels entre M. Roger Trudel de Sanexen et la Régie concernant l'autorisation conditionnelle donnée à Sanexen par la Régie pour des déversements d'eaux de rejets dans le réseau d'eaux usées de la Régie.
- 1 août 2014 Correspondance de Madame Monique Charbonneau des Assurances Chapdelaine concernant un nouveau mandat d'évaluation de nos bâtiments. Nous avons transmis l'information à Mme Charbonneau à l'effet qu'une nouvelle évaluation sera faite après la réalisation du projet de biométhanisation.

MESURE DES DÉBITS – SEPTEMBRE 2014

L'administrateur dépose au Conseil d'administration le tableau résumé de la dernière campagne de mesurage des débits effectuée par l'entreprise Avizo Experts Conseils (Environnement ESA) durant la période du 31 juillet au 4 août 2014.

Le résultat de la répartition des débits est le suivant :

<u>Ville</u>	<u>Débits mesurés (m.cu/Jr)</u>	<u>Répartition (%)</u>
McMasterville	1 775	7,39
Belœil	10 177	42,36
Otterburn Park	3 311	13,78
Mont-Saint-Hilaire	8 762	36,47
	24 025	100,00

PROJET BIOMÉTHANISATION – SUIVI

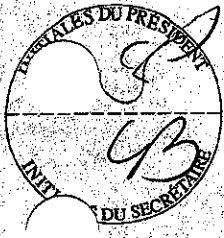
Le Conseil d'administration prend acte du rapport de l'administrateur concernant le suivi du projet de biométhanisation à savoir l'étude géotechnique réalisée par SMi Labo SM pour le fossé Voghel, le mandat octroyé au consultant Exp pour le relevé de terrain, la mise en plan et l'appel d'offres pour la stabilisation des talus du fossé Voghel.

OCTROI MANDAT À EXP CONSULTANT

Considérant le résultat de l'étude géotechnique réalisée par SMi Labo SM pour la stabilisation du fossé Voghel;

Considérant la nécessité de réaliser des plans et devis pour exécuter les travaux de stabilisation des talus du fossé Voghel;

Considérant l'estimé d'honoraires reçu de l'entreprise Filtrum pour réaliser les plans et devis par la Firme BBA au montant de 71 200 \$ plus taxes et considérant l'estimé reçu du consultant Exp au montant de 21 500 \$ plus taxes pour réaliser les plans et devis;



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

OCTROI MANDAT À EXP CONSULTANT (SUITE)

Il est
proposé par monsieur Pierre Verret
appuyé par madame Louise Allie

Rés.
14-35

ET RÉSOLU unanimement

Que le Conseil d'administration approuve l'octroi d'un mandat à la firme de consultants Exp pour la réalisation des plans et devis du projet de stabilisation des talus du fossé Voghel, le tout pour un montant de 21 500 \$ plus taxes selon l'offre de services du consultant datée du 15 août 2015.

Adoptée.

OCTROI CONTRAT – FOURNITURES D'ALUN

Considérant l'appel d'offres fait sur SAEO pour la fourniture d'alun;
Considérant le rapport d'analyse des soumissions préparé par Benoit Aubertin surintendant à l'exploitation;
Considérant le rapport de recommandation déposé par l'administrateur de la Régie;

Il est
proposé par monsieur Jean-Pierre Brault
appuyé par monsieur Normand Angers

Rés.
14-36

ET RÉSOLU unanimement

Que le Conseil d'administration approuve l'octroi du contrat no 2014-ALUN-04 pour la livraison et la fourniture d'alun au plus bas soumissionnaire conforme soit à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. suivant l'option 3, d'une durée de 3 ans pour un montant total estimé à 634 891,96 \$ plus les taxes avec prix unitaire de 164\$/ton.m. pour la 1^{ère} année, de 167\$/ton.m pour la 2^{ème} année et de 171\$/ton.m pour la 3^{ème} année.

Adoptée.

LOCATION ET RÉPARATION POMPE

Considérant le bris mécanique de l'une des 2 pompes de la station régionale Rive-Est;
Considérant l'urgence de procéder à la location d'une pompe et à la réparation de la pompe défectueuse;
Considérant la politique de gestion de l'approvisionnement pour des dépenses supérieures à 10 000 \$;

Il est
proposé par monsieur Émile Grenon-Gilbert
appuyé par monsieur Nelson Tremblay

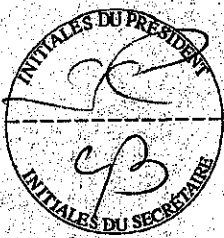
Rés.
14-37

ET RÉSOLU unanimement

Que le Conseil d'administration approuve la location d'une pompe tel qu'identifié à la demande de service n° 1987 pour un montant de 11 880 \$ plus taxes chez le fournisseur Xylem.

Que le Conseil d'administration approuve la réparation d'une pompe tel qu'identifié à la demande de service n° 1990 pour un montant de 15 172,28 \$ plus taxes chez le fournisseur Mécanique GR (2010) inc.

Adoptée.



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

No de résolution
ou annotation

PLAN MESURE D'URGENCE

Considérant le plan de mesure d'urgence (PMU) déposé pour la réalisation du projet de biométhanisation, PMU réalisé par la firme Groupe Génitique;

Considérant le besoin futur pour la réalisation d'un PMU pour les installations d'assainissement existantes (postes de pompage et usine d'épuration);

Considérant les offres de service reçues par les firmes Groupe Génitique et Aquatech, société de gestion de l'eau inc. pour la réalisation d'un PMU;

L'administrateur informe le Conseil d'administration que la réalisation d'un PMU pour les installations existantes pourra être réalisée en 2015 suivant la réalisation du projet de biométhanisation et qu'une recommandation vous sera déposée en temps et lieu.

EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE – QUALIFICATION DES OPÉRATEURS

L'administrateur informe le Conseil d'administration du dépôt au MDDELCC du rapport complété par l'exploitant Aquatech concernant la nouvelle exigence réglementaire, (Q-2, r.34.1) (ROMAEU) relative à la qualification des opérateurs, opératrices de notre station d'épuration d'eaux usées.

BUDGET 2015

Rés.
14-38

Il est
proposé par monsieur Pierre Verret
appuyé par monsieur Jean Pierre Brault

ET RÉSOLU unanimement

Que le budget 2015 pour la Régie au montant de 2 578 000 \$ soit et est
accepté tel que décrit ci-dessous :

Recettes

Quotes-parts des municipalités	2 570 400 \$
Placement	7 000
Autres revenus	600
Total :	2 578 000 \$

Dépenses

Frais d'administration	169 600 \$
Frais d'exploitation :	
usine de traitement.....	1 547 300 \$
stations de pompage (réseau).....	861 100 \$
Total :	2 578 000 \$

Que le budget soit réparti selon les débits moyens mesurés aux 4 dernières campagnes de caractérisation de mesurage des débits et selon les charges réservées à l'entente intermunicipale.



Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

No de résolution
ou annotation

BUDGET 2015 (SUITE)

Que les quotes-parts soient les suivantes :

Ville de Belœil :	39,12 %	1 005 510 \$
Municipalité de McMasterville :	6,95 %	178 720 \$
Ville de Mont-Saint-Hilaire :	35,79 %	919 930 \$
Ville d'Otterburn Park :	<u>18,14 %</u>	<u>466 240 \$</u>
	100,0 %	2 570 400 \$

Que les villes et municipalité procèdent aux paiements de leurs quotes-parts suivant 4 versements aux dates indiquées ci-dessous :

Vers.	Date	Beloeil	McMasterville	Mt-St-Hilaire	Otterburn Park
1 ^{er}	15-01-2015	251 377,50	44 680,00	229 982,50	116 560,00
2 ^{ème}	15-04-2015	251 377,50	44 680,00	229 982,50	116 560,00
3 ^{ème}	15-07-2015	251 377,50	44 680,00	229 982,50	116 560,00
4 ^{ème}	15-10-2015	<u>251 377,50</u>	<u>44 680,00</u>	<u>229 982,50</u>	<u>116 560,00</u>
		1 005 510,00\$	178 720,00\$	919 930,00\$	466 240,00\$

Adoptée.

RAPPORT DIVEX MARINE

Le Conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'inspection des émissaires municipaux par l'entreprise Divex Marine. Une copie du dit rapport est remise à chaque membre de la Régie afin qu'il puisse réaliser les travaux correctifs si nécessaire.

RÈGLEMENT RESEAU ET ROMAEU

Le Conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport de M. Charles-Éric Noël, responsable de secteur de l'exploitant Aquatech, concernant la réglementation provinciale sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et de la réglementation fédérale (RESEAU), lesquelles réglementations auront un impact sur les dépenses budgétaires 2015.

BIOGAZ

Les membres du Conseil d'administration sont informés à l'effet que la production de gaz des digesteurs de notre projet de biométhanisation est un gaz non raffiné ne permettant pas d'être utilisé pour les véhicules de transport à moins d'être raffiné, lequel raffinage serait non rentable.

Le gaz produit suffira à peine, en période hivernale, à chauffer le bâtiment de l'usine et à sécher les boues digérées.

Procès-verbal de la Régie d'Assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2014

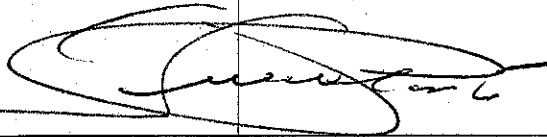
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est
proposé par monsieur Normand Angers
appuyé par monsieur Émile Gilbert-Grenon

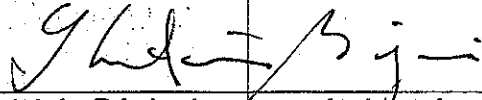
ET RÉSOLU unanimement

Que cette assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la Régie soit
levée à 20h15.

Adoptée.



Gilles Plante, président



Ghislain Bégin, ing., secrétaire-trésorier

No de résolution
ou annotation

**Rés.
14-39**